



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

-----  
**Séance du 27 Février 2024**

**DELIBERATION N° 04/2024**

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à l'épicerie sociale sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme REVOL Marie-Hélène, Mme RAFIA Kadija, Mme SAHUN Véronique, M. PORTE Henri-Michel

Représentées : M. OULIE Gérard, (pouvoir à Mme HAMOU THERREY Bernadette)

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme INFANTES Maryline, Mme THIBAUT Marie-Thérèse,

Absents : M. SANCHEZ Philippe, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17                      Présents : 11                      Votants : 13  
Date de convocation : 21 février 2024

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS  
Secrétaire de séance : M. BARGES Remy, Mme VILORIA Jocelyne

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11 (onze).  
Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
L'ASSOCIATION LOOK AND JOB**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'action sociale et des familles,  
Vue la convention de partenariat annexée ci-jointe.

Considérant que le projet de l'épicerie sociale s'est développé au fil du temps et que cette structure n'a pas pour seule vocation de faire de la distribution alimentaire dans le cadre de l'aide sociale facultative. *L'Épicerie magique* est un lieu de vie accueillant, favorisant la solidarité et la citoyenneté par les échanges et les rencontres, elle est de ce fait un outil pour maintenir ou renouer le lien social.

Considérant la signature initiale de convention de partenariat en mars 2022 (délibération 15-22) avec l'association Look and Job, représentée par sa directrice Marion ETIENNE.

## DELIBERATION N° 04/2024 suite

Considérant que la convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de partenariat, dans le cadre de la mise en **place d'ateliers socio-esthétiques visant le développement de l'estime de soi** au sein de l'épicerie sociale du CCAS de Vitrolles.

L'action proposée s'adresse à un groupe de 8 personnes. Deux sessions seront proposées en 2024 d'un parcours de 4 séances, l'une au premier semestre et l'autre au second semestre. Un parcours complet a un coût total de 1 000€.

Considérant que les publics accompagnés par le CCAS vivent en majorité dans les quartiers prioritaires et que la Ville participe déjà aux financements de l'association dans le cadre de la politique de la ville, 100€ sont déduits au titre de cette subvention.

Le coût pour le CCAS est de 900€ par action, il s'effectuera à terme échu suite aux bilans réalisés.

Après lecture des bilans des actions 2023, bilans positifs pour les deux parties,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

### APPROUVE

Le renouvellement de convention de partenariat entre le CCAS et l'Association Look And Job pour l'année 2024.

### DIT QUE

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

### AUTORISE

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention avec l'Association Look And Job, ainsi que tous documents afférents à cette délibération.

Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente  
Maryline CZURKA



Centre Communal d'Action Sociale  
BP 80001  
13741 Vitrolles  
Cedex